

Urssaf Ile-de-France 93518 Montreuil Cedex A MONTREUIL, le 29/08/2016

### POUR NOUS CONTACTER

**Courriel:** http://www.contact.urssaf.fr

URSSAF

Tel.: 3957

RE		

N°SIREN 817944309

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

#### **CODE DE SÉCURITÉ**

#### 4ZVN9BKKK6B3W1L

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr SAS HARMONIE 7 RUE CHAPON 93300 AUBERVILLIERS

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales des candidats à une commande au moins égale à 5000€ HT.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales des candidats à une commande au moins égale à 5 000€ HT.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement, Le Directeur

Philippe Renard



# ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS DES CANDIDATS À UNE COMMANDE AU MOINS ÉGALE À 5 000€ HT

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

217

# **CODE DE SÉCURITÉ**

#### 4ZVN9BKKK6B3W1L

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

# SAS HARMONIE 7 RUE CHAPON 93300 AUBERVILLIERS

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 2 salariés,
- pour une masse salariale de 6295 euros,
- au titre du deuxième trimestre 2016,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

	ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
7 RUE CHAPON	93300 AUBERVILLIERS	
		81794430900019

## ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS\* à la date du 30/06/2016.

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

